

Clients résidentiels à Bruxelles - 10/2020 - Tarifs TVAC

Tarif Achat Groupé IPM 20 (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

		Electricité	Gaz naturel
		Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du tarif	Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché
Tarif et durée		1 an	1 an
Redevance fixe (€/an)		75	75
Compteur monohoraire		5,7025	7,903 TTF103 + 0,815
Compteur bihoraire	Heures pleines	5,7025	
	Heures creuses	5,7025	
Compteur exclusif nuit		5,7025	
Bonus octroyé grâce au groupement d'achat		-64 €	-71 €
Facturation		Via e-mail.	
Paiement		Vous pouvez choisir la fréquence des acomptes (mensuel, bimestriel ou trimestriel) et le mode de paiement (par domiciliation ou par virement) pour votre facture d'acompte ou votre facture de régularisation.	
Service		Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec notre service clientèle par e-mail sur energie@octaplus.be.	
OCTA+ Options		<p>Vous recevez vos factures par e-mail et elles sont en permanence consultables sur votre espace client digital. Si vous le souhaitez, l'envoi par poste est possible au prix de 2€ par envoi (hors correction, régularisation et clôture)</p> <p>Nous répondons avec plaisir à toutes vos questions via nos canaux digitaux tels que e-mail, médias sociaux et même via WhatsApp. Si vous préférez nous joindre habituellement par téléphone, libre à vous d'activer l'option « aide téléphonique » ! (pour seulement 1 € par mois)</p>	
Option électricité 100% verte et 100% belge		<p>+ 0,25 (c€/kWh)</p> <p>Si vous optez pour cette option, vous choisissez non seulement un fournisseur 100% belge mais aussi de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.</p>	
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.	

Nous remboursons le montant de votre bonus sur votre compte 12 mois après le début de votre fourniture d'énergie, pour autant que votre contrat soit toujours effectif à cette date et que toutes vos factures aient été payées à temps.

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit				
Région de Bruxelles-Capitale								
Sibelga	8,49	8,49	6,20	6,20	12,38	2,29	0,3181	0,2331

Puissance mise à disposition

Puissance	€/an
<= 13 kVA	32,69
> 13 kVA	65,41

Cotisation pour les missions de service public

Puissance souscrite	€/an
<=1,44 kVA	0,00
>1,44 et <6 kVA	12,20
>6 et <9,6 kVA	19,60
>9,6 et <13 kVA	24,54
>13 et <18 kVA	36,74
>18 et <36 kVA	48,93
>36 et <=56 kVA	98,01
>56 kVA	159,28

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

Région de Bruxelles-Capitale	
Coûts énergie verte	1,271

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020 par un client résidentiel et commençant au plus tard le 1/02/2021.

Le prix de l'électricité est fixé pour la période d'un an et est renouvelé chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouveau prix d'énergie sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

Le prix du gaz naturel est indexé trimestriellement. Il est basé sur la moyenne arithmétique des cotations de clôture Endex TTF Gaz au cours du mois qui précède le trimestre de fourniture, telles que disponibles sur le site internet de ICEINDEX.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.